



LAURENAN

LAORNAN



BULLETIN MUNICIPAL JUIN 2021 - N°6



Photo d'un champ d'orge prise sur la commune



SOMMAIRE

REUNIONS DES CONSEILS MUNICIPAUX

 <u>CONSEIL MUNICIPAL DU JEUDI 1 AVRIL P 3 2021</u>	P 03 à 10
 <u>CONSEIL MUNICIPAL DU JEUDI 22 AVRIL 2021</u>	P 10 à 15

INFORMATIONS DE LA COMMUNE

➤ ACTIONS DE LA MAIRIE	
❖ MISSION ARGENT DE POCHE	P 15
❖ CHANTIER PARTICIPATIF DE LA SALLE DES FETES	P 17
❖ COMMEMORATION DU 8 MAI 1945	p 18
➤ L'ECOLE	
❖ Inscription scolaire :	P 18
❖ Classe CE2/CM1	P 19
❖ CMI/CM2	P 19
❖ LE RPI DU NINIAN	P 19
➤ MEDIATHEQUE	P 20
➤ RENCONTRE DES NOUVEAUX HABITANTS	P 21
➤ ACTIVITES LOISIRS	
❖ CHEMINONS A LOARNAN	P 22
➤ INFORMATIONS DIVERSES	
❖ LOTISSEMENT : HAMEAU DE LA GARE	P 22
❖ ELECTION DES 20 ET 27 JUIN 2021	P 22
❖ BREIZH GO : Transports scolaires 2021/2022	P 23
❖ CONSEILS COVID	P 24
❖ LE PASS'ENGAGEMENT POUR LES 18-25 ANS	P 24
❖ BIEN VIEILLIR DANS SON LOGEMENT	P 24
❖ LA NOUVELLE CARTE NATIONALE D'IDENTITE	P 24
❖ SIGNALÉTIQUE DES VILLAGES	P 25
➤ ETAT CIVIL	P 25
➤ INFOS PRATIQUES	P 25



REUNIONS DE CONSEIL

CONSEIL MUNICIPAL DU JEUDI 1 AVRIL 2021

PRESENTS : ROUXEL Pascal, Maire, GUEHENNEUX Jean-René, ROUXEL Dominique, RIVALLAN Fabienne, Adjoint, DANIEL Yoan, LORAND Evelyne, BILLARD Emmanuelle, BARBE Valérie (21h30), POILÂNE-TABART Valérie, DABOUDET Vincent, RAULT Sonia, NIVET Françoise, CAILLIBOTTE Rémy.

ABSENTS : RIVALLAN Olivier (excusé) a remis pouvoir à M Le Maire, LEMEE Anne (excusée) a remis pouvoir à Sonia RAULT

1 VALIDATION DU PROCES VERBAL DU 18 FEVRIER 2021

La validation du procès- verbal du 18 février est reportée au prochain conseil, des modifications doivent être corrigées.

Signature des procès-verbaux de décembre 2020 et janvier 2021.

2 VOTE DES COMPTES DE GESTION 2020

▪ BUDGET GENERAL ET BUDGET ANNEXES

Madame Ghislaine DERRIEN, comptable de la Trésorerie de Merdrignac, doit établir une comptabilité complète pour permettre, en fin d'exercice, l'établissement des comptes de gestion, des différents budgets (principaux et annexes). Ces tâches effectuées en parallèle répondent au principe de séparation de l'ordonnateur et du comptable public.

Les comptes de gestion, transmis à la collectivité, sont également soumis au vote du Conseil Municipal.

Les comptes de gestion 2021 sont adoptés avec 10 voix pour et 05 abstentions.

3 AFFECTATION DES RESULTATS 2020

▪ BUDGET GENERAL

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal d'affecter le résultat du compte administratif 2020 du budget général à la section investissement au 1068 en totalité. L'excédent de fonctionnement de l'exercice 2020 s'élève à la somme de 181 667.65 euros. Toutefois il est nécessaire de tenir compte des résultats du budget assainissement, transféré à Loudéac Communauté Bretagne Centre au 1^{er} janvier 2020. Le résultat de la section de fonctionnement était déficitaire de 1 004.76 euros.

Le résultat définitif 2020 est donc de : 180 662.89 euros.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents, le Conseil Municipal décide d'affecter les résultats excédentaires de la façon suivante :

Au financement de l'investissement (au R1068) : 180 662.89 euros.

4 AFFECTATION DES RESULTATS 2020

▪ BUDGET « ART DES CHOIX »

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal d'affecter le résultat du compte administratif 2020 du budget « L'Art des Choix » d'un montant de 15 031.24 euros de la manière suivante :

En section de Fonctionnement au R 002 : 8 500.00 euros

En section d'Investissement au R 1068 : 6 531.24 euros

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents, le Conseil Municipal décide d'affecter les résultats excédentaires de la façon décrite ci-dessus.

5 VOTE DES TAUX ANNEE 2021

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de maintenir les taux pour cette année 2021. Il rappelle que la taxe d'habitation a disparu en 2020.

Une nouveauté toutefois pour cette campagne 2021, la commune ne percevra plus les produits de la taxe d'habitation sur les résidences principales. La suppression de ce produit fiscal est compensée par le transfert de la part départementale de la taxe foncière sur les propriétés bâties (soit 19.53 %). Ainsi, le Conseil Municipal doit voter sur un taux qui est égal au taux communal et au taux départemental.

Dans l'hypothèse du maintien du taux communal de la TFB (pour rappel 22.76 %), le nouveau taux 2021 sera de 42.29 %.

Il est indiqué au Conseil Municipal que la commune continuera de percevoir les produits de la taxe d'habitation sur les résidences secondaires et les logements vacants. Toutefois, le taux reste figé à celui de 2019 (18.53 %) en 2021 et 2022.

Il est ainsi proposé les taux d'imposition de la manière suivante :

- Taxe Foncière (bâti) : 42.29 %
- Taxe Foncière (non bâti) : 91.89 %

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents, le Conseil Municipal,
- DECIDE de voter les taux mentionnés ci-dessus pour l'année 2021.

6 VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2021

▪ BUDGET COMMUNE

INVESTISSEMENT DEPENSES			
Libellé	Reports 2020	BP 2021	TOTAL 2021
Emprunts et dettes assimilées	-	35 500.00	35 500.00
Subvention budget lotissement versée	-	61 900.00	61 900.00
Participations projet éolien (étude)	-	2 000.00	2 000.00
Immobilisations corporelles	-	4 000.00	4 000.00
Travaux Eglise (éclairage)	-	2 000.00	2 000.00
Programme voirie (LCBC)	3 200.00	99 800.00	103 000.00
Acquisition de materiel (remorque et coupe bordure)	3 000.00	5 000.00	8 000.00
Autres voirie (chemins)	2 300.00	-	2 300.00
Médiathèque	-	2 700.00	2 700.00
Salle des fêtes	309 127.85	615 872.15	925 000.00
Cimetière	-	-	-
Acquisition terrain nu (chemin piétonnier)	5 000.00	-	5 000.00
Travaux de bâtiments (hangar au local technique)	-	8 000.00	8 000.00
Effacement de réseaux	2 342.78	-	2 342.78
Ecole	3 500.00	6 000.00	9 500.00
Aménagement bourg / Le châtre	5 000.00	-	5 000.00
Signalétique (campagne)	500.00	-	500.00
Revitalisation bourg	8993.62	50 000.00	58 993.62
Total général dépenses d'investissement	342 964.25	892 772.15	1 235 736.40
INVESTISSEMENT RECETTES			

Libellé	Reports 2019	BP 2020	TOTAL 2020
Excédent d'investissement reporté	-	86 130.65	86 130.65
Dotations fonds et réserves	-	201 962.89	201 962.89
Emprunts et Dettes (ligne d'équilibre)	-	234 362.99	234 362.99
Salle des fêtes	89 111.00	288 252.00	377 363.00
Ecole : Plan numérique	-	7 180.00	7 180.00
Revitalisation bourg (dont plan reliance 2 chaufferie)	101 800.41	64 200.00	166 000.41
Amortissements divers	-	20 149.96	20 149.96
Virement section fonctionnement		142 586.50	142 586.50
Total général recettes d'investissement	190 911.41	1 044 824.99	1 235 736.40

En section de Fonctionnement, le budget général s'équilibre, en dépenses et en recettes, à la somme de : 724 234.50 euros.

En section d'Investissement, à la somme de 1 235 736.40 euros dont des restes à réaliser, en dépenses de 342 964.25 euros et en recettes de 190 911,41 euros.

Après en avoir délibéré et après avoir procédé au vote à mains levées, le budget primitif 2021 est voté par 10 voix pour et 5 abstentions.

7 VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2021

▪ BUDGET « ART DES CHOIX »

INVESTISSEMENT DEPENSES			
Libellé	Reports 2020	BP 2021	TOTAL 2021
Dépôt et cautionnements	-	448.63	448.63
Immobilisations en cours	-	0.00	13 981.66
Total dépenses d'investissement	-	448.63	14 430.29

INVESTISSEMENT RECETTES			
Libellé	Reports 2020	BP 2021	TOTAL 2021
Résultat d'investissement reporté	0.00	1 663.42	1 663.42
Dotations, fonds divers et réserves	0.00	448.63	448.63
Dotations aux amortissements	0.00	0.00	5 787.00
Total Recette d'investissement	-	6 979.87	14 430.29

En section de Fonctionnement, le budget l'Art des Choix s'équilibre, en dépenses et en recettes, à la somme de : 15 000.00 euros.

En section d'Investissement, à la somme de 12 766.87 euros dont des restes à réaliser, en dépenses.

Après en avoir délibéré et après avoir procédé au vote à mains levées, le budget primitif 2021 est voté avec 10 voix pour et 5 abstentions.

8 VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2021

▪ BUDGET « ART DES CHOIX »



INVESTISSEMENT DEPENSES			
Libellé	Reports 2020	BP 2021	TOTAL 2021
Solde d'exécution d'investissement reporté	-	52 236.64	52 236.64
Stocks : travaux	-	52 236.64	52 236.64
Total dépenses d'investissement	-	104 473.28	104 473.28

INVESTISSEMENT RECETTES			
Libellé	Reports 2020	BP 2021	TOTAL 2021
Opérations d'ordre entre sections (terrains aménagés)	-	52 236.64	52 236.64
Opérations patrimoniales (avance budget general)	-	52 236.64	52 236.64
Total Recette d'investissement	-	104 473.28	104 473.28

En section de Fonctionnement, le budget lotissement s'équilibre, en dépenses et en recettes, à la somme de : 61 800.00 euros.

En section d'Investissement, à la somme de 104 473.28 euros.

Après en avoir délibéré et après avoir procédé au vote à mains levées, le budget primitif 2021 est voté avec 10 voix pour et 5 abstentions.

9 SALLE DES FETES

■ AVENANTS N° 01- LOTS N° 03 et 04

Monsieur Jean-René GUEHENNEUX, adjoint aux Bâtiments, présente au Conseil Municipal les devis de la société Le Chauve-Sourit concernant des travaux complémentaires pour les lots n° 03 et n° 04, dans le cadre de la rénovation de la Salle des Fêtes. Le premier devis porte sur la mise en place d'une ossature bois en remplacement des parements métalliques initiaux d'un montant de 7 540.00 € HT, soit 9 048.00 euros TTC correspondant à l'avenant n° 01 du lot n° 04. Le second correspond à un ajout de jambes de forces en poutres lamellées et la mise en place d'une panne faîtière pour un montant de 9 880.00 € HT soit 11 856.00 euros TTC pour l'avenant n° 01 pour le lot n° 03.

Le total des deux avenants s'élève à 17 420.00 € HT, soit 20 904.00 euros TTC.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents, le Conseil Municipal

- VALIDE les deux devis complémentaires, en guise d'avenants n° 01 et du lot n° 03 et n° 01 du lot n° 04, d'un montant total de 20 904.00 euros TTC auprès de la société Le Chauve-Sourit.
- AUTORISE Monsieur le Maire à signer ces deux avenants.
- INDIQUE que les crédits supplémentaires seront inscrits au budget.

■ AVENANTS N° 03 – LOT N° 02

Monsieur Jean-René GUEHENNEUX, adjoint aux Bâtiments, présente au Conseil Municipal le devis de la SARL LE BRIX concernant des travaux complémentaires pour le lot n° 02, dans le cadre de la rénovation de la Salle des Fêtes. Ce devis porte sur la création de ventilations sous la scène d'un montant de 290.00 € HT, soit 348.00 euros TTC.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents, le Conseil Municipal

- VALIDE le devis complémentaire, en guise d'avenant n° 03 au marché du lot n° 02, d'un montant



- total de 348.00 euros TTC auprès de la SARL LE BRIX
- AUTORISE Monsieur le Maire à signer ce nouvel avenant.
 - INDIQUE que les crédits supplémentaires seront inscrits au budget.

Un estimatif pour le remplacement du parquet de la salle des fêtes et de la scène a été réalisé pour un montant HT de 21 977 €.

▪ **CHANTIER PARTICIPATIF**

M Jean-René GUEHENNEUX, adjoint aux Bâtiments, évoque le coût pour la prise en charge de la gestion du chantier participatif d'un montant de 1 000 euros à M AUVE, coordinateur de l'association « emprunte ». Il est précisé que le cabinet LAB a élaboré gratuitement l'affiche du chantier participatif. L'autre affiche a été conçue par la commission communale communication.

Il indique qu'un budget de 25 euros par jour est prévu pour chaque volontaire du chantier comprenant le petit-déjeuner, le déjeuner et le dîner.

Il ajoute que le gérant de l'Art des Choix a décliné la demande faite par la Commune de préparer les repas pour ce chantier. Il fait écho de sa réponse comme quoi il a répondu que ce n'était pas dans sa philosophie de proposer des plats de qualité moindre pour être dans le prix retenu par la Commune.

Le conseil municipal est déçu de cette réaction.

M Jean-René GUEHENNEUX poursuit en disant qu'il a sollicité la boucherie Launay de MERDRIGNAC qui propose des plats à 10 euros (entrée, plat, dessert) en part individuelle recommandée par la préfecture.

M le Maire rappelle que les dates initiales de chantier sont programmées du 19 avril au 7 mai, mais peuvent fluctuer. Les volontaires doivent s'inscrire sur le site de l'association « empreinte ». 8 étudiants en architecture sont actuellement inscrits. Les bénévoles locaux pourront participer les vendredis 23 et 30 avril.

Il est proposé aux bénévoles externes à la commune et désirant loger sur place, les logements au-dessus de l'école, chez l'habitant, et de camper, pour les plus téméraires, derrière la mairie. Le groupe devrait varier de 20 à 25 personnes. Il est proposé que les repas soient pris en plein air, à la halle aux jeux pour respecter les gestes barrières.

10 ART DES CHOIX : DEPLACEMENT CITERNE A GAZ

M le Maire indique qu'il a sollicité 4 sociétés pour la traversée du gaz. Actuellement, il a reçu uniquement 2 devis. Il précise qu'il est en attente d'un chiffrage pour l'intervention d'une pelle, 2 entreprises ont été sollicitées.

A ce jour, il n'a pas de date d'intervention, il souhaiterait que cela se fasse d'ici la fin du mois. Le coût global sera donc transmis ultérieurement. Report du sujet.

11 LOTISSEMENT : MISSION AMO de l'ADAC

Monsieur le Maire présente le devis de l'ADAC 22 concernant l'assistance à maître d'ouvrage pour la consultation du maître d'œuvre dans le cadre du projet lotissement communal.

La prestation s'élève à 1 080.00 € HT, soit 1 296.00 euros TTC ;

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents, le Conseil Municipal

- VALIDE la proposition financière de l'ADAC, d'un montant total de 1 296.00 euros TTC.
- AUTORISE Monsieur le Maire à signer cette proposition.
- INDIQUE que les crédits supplémentaires seront inscrits au budget.



12 VOIRIE : CHEMIN DE « LA BROUSSE »

M le Maire informe le Conseil Municipal qu'il a reçu une facture de la Sarl LELIEVRE concernant la réfection totale du chemin de « La Brousse ». La facture s'élève à 6 861 euros HT. Il précise qu'il a rencontré un des gérants pour avoir des explications.

Il est rappelé que le devis sollicité portait simplement sur une réfection partielle de 120 ml, d'un montant de 1 869 € HT et qu'il n'a pas été signé.

Il propose que la SARL LELIEVRE refasse une facture pour la prise en charge des travaux initiaux.

13 PLU : DROIT DE PREEMPTION

Le conseil communautaire de Loudéac Communauté Bretagne Centre, réuni le 9 mars 2021, a instauré un droit de préemption simple sur l'ensemble des zones U et AU du Plan Local d'Urbanisme Intercommunal, opposable à compter du 19 mars 2021.

Le champ d'application du droit de préemption excédant les compétences statutaires obligatoires, optionnelles et facultatives de l'intercommunalité, le Conseil communautaire a souhaité déléguer aux communes, chacune pour le territoire qui la concerne, l'exercice de ce droit de préemption simple sur les zones U et AU, à l'exception des zones UY, AUy, UT, AUT, UZ, AUza.

VU les articles L. 5211-1 et suivants du Code général des collectivités territoriales ;

VU l'article L.211-1 et suivants et L.213-3 du Code de l'urbanisme ;

VU la délibération en date du 9 mars 2021 du Conseil Communautaire de Loudéac Communauté Bretagne Centre relative au droit de préemption urbain,

Considérant que la Commune a vocation à exercer le droit de préemption urbain dans les zones U et AU à vocation résidentielle ;

Considérant l'intérêt pour la Commune de LAURENAN d'être délégataire du droit de préemption urbain en vue d'assurer la maîtrise foncière de son territoire ;

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents, le Conseil Municipal

- DECIDE d'accepter la délégation par Loudéac Communauté Bretagne Centre au profit de la Commune de LAURENAN, de l'exercice du droit de préemption urbain dans les zones U et AU, à l'exception des zones UY, AUy, UT, AUT, UZ, AUza.

M le Maire évoque au Conseil Municipal le contentieux au Tribunal administratif de RENNES avec la communauté de communes et antérieurement avec la Commune. Les terres situées rue des Gouèdes sont redevenues constructibles, à l'identique avant le PLU. Les propriétaires ont eu gain de cause face à l'abus d'autorité de Loudéac Communauté Bretagne Centre et antérieurement de la Commune.

Il est fait constat d'une incompréhension concernant la parcelle de 600 m², située près des logements de la Résidence Bagot, classée constructible.

M le Maire ajoute que la parcelle située entre l'ancienne boulangerie et le plateau sportif est rétablie en terrain constructible.

D'autre part, le Conseil Municipal est informé que l'ensemble des documents concernant le PLU-i adopté est consultable sur le site de Loudéac Communauté Bretagne Centre.

14 POLE DE PROXIMITE : CONVENTIONS AVEC LES MEDECINS

Il est rappelé au Conseil Municipal que ce projet doit permettre de soutenir les médecins (4 postes et demi) du pôle médical de MERDRIGNAC. La convention doit porter sur 3 années. Il est précisé que les médecins ont exprimé leur mécontentement vis-à-vis des différents articles de presse qui ont suivi les différentes réunions des conseils municipaux du territoire. Ils ont bien précisé qu'ils n'attendaient pas ça pour vivre ! Lors de la



seconde rencontre, M le Maire indique qu'ils ont appris le départ d'un professionnel en fin d'année 2021.

Le Conseil Municipal donne son accord pour cette participation proratisée mais demande que soit ajouté un article portant sur la révision annuelle suite aux échanges avec les médecins.

Monsieur le Maire donne le compte-rendu de la réunion du Pôle de proximité du 03 mars dernier. Il indique qu'il est nécessaire que chaque commune prenne une convention avec chaque médecin de la maison médicale de MERDRIGNAC. Il rappelle ensuite la délibération du Conseil Municipal prise le 14 janvier dernier concernant participation financière de la Commune, à savoir 1 845.00 euros par an.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents, le Conseil Municipal

- AUTORISE Monsieur le Maire à signer les conventions avec les médecins du pôle médical de MERDRIGNAC
- CONFIRME sa participation annuelle de 1 845.00 euros.
- SOULIGNE que sa participation sera revue selon les résultats du point financier qui sera réalisé à l'issue d'une 1^{ère} année de fonctionnement.

15 ALSH DE MERDRIGNAC : PARTICIPATION

M le Maire rappelle l'accord de principe donné par le Conseil Municipal. Il a ajouté que les élus n'étaient pas favorables à ce que la proratisation se fasse selon la population DGF mais selon la fréquentation des familles de chaque commune.

Validation du Conseil Municipal sur les participations financières proposées.

Monsieur le Maire donne un compte-rendu de la réunion du Pôle de proximité du 05 mars dernier concernant entre autres le projet de construction d'un nouvel ALSH à MERDRIGNAC.

Le budget prévisionnel d'investissement s'élève à 1 048 000.00 € HT. Il est prévu de contracter un emprunt de 417 000 euros sur une durée de 25 ans avec une échéance annuelle de 20 000 euros. Il est prévu que cette charge financière soit répartie en fonction du critère de population (population DGF), soit la somme de 1 741.55 euros pour la commune de LAURENAN.

Par ailleurs, un coût de fonctionnement a été estimé sur la base de calcul de 40 euros par jour avec un accueil de 80 enfants avec un taux d'occupation de 80 %, soit un coût total estimé à 288 320.00 euros.

Monsieur le Maire complète en indiquant qu'il a été acté que la somme restant à charge (déductions faites des aides de la Caf et de LCBC et de la participation des familles) sera répartie en fonction du nombre d'enfants réellement présents par commune, par jour et par période. Monsieur le Maire précise qu'un bilan financier sera établi à la fin de chaque période.

La première participation de la Commune devrait être effective en 2022.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents, le Conseil Municipal

- VALIDE les propositions retenues par le pôle de proximité de MERDRIGNAC pour ce projet d'ALSH de MERDRIGNAC.

16 INSTALLATIONS CLASSEES

▪ SARL DU BREIL SABLE

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que la SARL du Breil Sablé de PLUMIEUX a déposé auprès de la Préfecture des Côtes d'Armor une demande d'autorisation d'exploiter au lieu-dit « Le Breil Sablé » à PLUMIEUX une unité de méthanisation soumise au régime de l'enregistrement.



Par arrêté du 11 février 2021, le Préfet a ouvert une consultation du public à PLUMIEUX du 6 mars 2021 au 3 avril 2021. Le Conseil Municipal est appelé à émettre un avis à partir de l'ouverture de l'enquête et au plus tard quinze suivant la clôture du registre.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents, le Conseil Municipal

- DECIDE de suivre la position du Conseil Municipal de PLUMIEUX, commune siège de ce projet.

17 QUESTIONS DIVERSES

➤ **COLLECTE DE SANG**

M Jean-René GUEHENNEUX informe le Conseil Municipal que la prochaine collecte de sang aura lieu à MERDRIGNAC les 21 et 22 avril prochain, sur rendez-vous.



CONSEIL MUNICIPAL DU JEUDI 22 AVRIL 2021

PRESENTS : ROUXEL Pascal, Maire, RIVALLAN Olivier, GUEHENNEUX Jean-René, ROUXEL Dominique, RIVALLAN Fabienne, Adjoint, DANIEL Yoan, LORAND Evelyne, BILLARD Emmanuelle, BARBE Valérie, POILÂNE-TABART Valérie, DABOUDET Vincent, LEMEE Anne, RAULT Sonia, NIVET Françoise, CAILLIBOTTE Rémy.

Secrétaire de séance : Dominique ROUXEL

1 SALLE DES FETES

▪ **AVENANT N°01-LOT N° 10**

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal le devis de la société Climatech ouest concernant des travaux complémentaires pour le lot n° 10 dans le cadre de la rénovation de la Salle des Fêtes. Le devis porte sur la ventilation de la scène pour un montant de 388.40 € HT, soit 466.08 euros TTC.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents, le Conseil Municipal

- VALIDE le devis pour l'avenant n° 01 du lot n° 10 d'un montant de 466.08 euros TTC auprès de la société Climatech ouest.
- AUTORISE Monsieur le Maire à signer cet avenant.
- INDIQUE que les crédits supplémentaires seront inscrits au budget.
-

▪ **AVENANT N°04-LOT N° 02**

Monsieur Jean-René GUEHENNEUX, adjoint aux Bâtiments, évoque ensuite quelques changements évoqués lors de la dernière réunion de chantier à savoir l'impossibilité de réaliser une ventilation entre les loges et la scène. Il est donc proposé de passer en radier béton la totalité de la surface, soit 12 à 13 m² supplémentaires. Ce refus de ventilation a été donné par la SOCOTEC dans le cadre de sa mission de contrôle technique pour des questions de sécurité (coupe-feu). La maîtrise d'œuvre a sollicité un nouveau devis de la SARL LE BRIX. Ces travaux sont estimés à 1 692.15 euros HT. Ce changement va annuler par voie de conséquence la validation du devis n° 03 d'un montant de 290.00 € HT, validé lors de la séance du 1^{er} avril dernier.



Après en avoir délibéré, avec 11 votes pour et 4 abstentions, le Conseil Municipal

- VALIDE l'estimatif évoqué pour l'avenant n° 04 du lot n° 02 d'un montant de 1 692.15 euros HT auprès de SARL LE BRIX.
- AUTORISE Monsieur le Maire à signer cet avenant.
- INDIQUE que les crédits supplémentaires seront inscrits au budget.

▪ **CHANTIER PARTICIPATIF**

Le Conseil Municipal est informé que le chantier formation (chantier participatif) pour l'isolation de la Salle des Fêtes avec des bottes de paille a débuté ce lundi 19 avril. Un groupe de 18 bénévoles est présent. Il est précisé par ailleurs qu'un groupe d'écoliers viendra découvrir le chantier le temps d'une heure.

Le chantier est organisé en groupe de 6 bénévoles et quelques habitants sont venus se greffer au groupe.

De la paille broyée a été achetée pour boucher l'espace entre la paille et le mur de la salle des fêtes afin d'optimiser l'isolation. Le surplus de paille broyée sera revendu.

La municipalité fait appel aux habitants de Laurenan pour confectionner des gâteaux pour les repas du soir des bénévoles. Madame Valérie BARBE se charge de recenser les personnes pour la gestion sur les 3 semaines.

Les repas seront pris dans la forge derrière « cœur de bourg » pour plusieurs raisons :

- ✓ Lieu sécurisé fermé par cadenas
- ✓ Local contenant l'électricité et l'eau
- ✓ Local proche du chantier

Des frigos, un évier, des tables et des chaises ont été mis à leur disposition.

La municipalité prend en charge les repas du matin, midi et soir du lundi midi au vendredi midi. Il est rappelé que la préfecture demande des parts individuelles compte tenu des règles sanitaires.

Les bénévoles, pour la plupart des jeunes étudiants, ont choisi de cohabiter ensemble dans les logements fournis par la municipalité. Nous remercions les habitants pour leur offre de logement.

2 CŒUR DE BOURG

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'il a rencontré Madame Valérie VIDELO RUFFAULT du CAUE, M David JOUVROT et M Corentin LE COLLINET le 09 avril dernier. Le projet de rénovation du commerce cœur de bourg lui a été présenté. Un accès PMR pour l'étage ne semble pas obligatoire car il n'y en a qu'un. Nous sommes aussi en attente d'une réponse écrite par le service urbanisme de Loudéac Communauté Bretagne Centre pour l'obligation ou pas d'un architecte.

3 EFFACEMENT DE RESEAUX TELEPHONE « LE CHÂBRE »

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal le dossier concernant l'effacement de réseau « Le Châtre » au niveau de « La Hormanière » pour la téléphonie (réseau Orange).

Le devis s'élève à 3 450.90 euros. Il est précisé que cette dépense est à la charge en totalité de la Commune. M le Maire précise qu'une convention relative à la mise en souterrain de ces équipements de communications électronique sera passée avec Orange et la Commune

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents, le Conseil Municipal

- VALIDE l'indemnité forfaitaire d' Orange d'un montant total de 3 450.90 euros.
- AUTORISE Monsieur le Maire à signer la convention correspondante
- INDIQUE que les crédits supplémentaires seront inscrits au budget.



4 RESTAURANT « ART DES CHOIX »

▪ DEPLACEMENT DE LA CITERNE A GAZ

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal le devis de prestations de PRIMAGAZ pour le retrait de la cuve à gaz existante et pour la mise en place d'une nouvelle cuve sur un autre site.

La première prestation s'élève à 804.60 € HT pour le retrait de la cuve est à la charge de la Commune. La prestation pour la mise de la nouvelle citerne s'élève à 804.60 € HT et le transfert du gaz dans la nouvelle citerne est de 350 € HT. Ces deux dernières prestations seront prises en charge par PRIMAGAZ.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents, le Conseil Municipal

- VALIDE la prestation de PRIMAGAZ pour le retrait de la cuve existante d'un montant de 804.60 € HT.
- AUTORISE Monsieur le Maire à signer tous les documents s'y afférent

INDIQUE que les crédits supplémentaires seront inscrits au budget Art des Choix

▪ TRAVAUX DE TRAVERSEE DE LA ROUTE POUR L'ALIMENTATION EN GAZ

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal le devis de la SARL LELIEVRE TP pour la réalisation d'un réseau gaz entre le nouvel emplacement de la cuve dans le jardin du presbytère et le restaurant « Art des Choix ». Le devis s'élève à 2 774.00 € HT, soit 3 328.80 euros TTC.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents, le Conseil Municipal

- VALIDE le devis de la SARL LELIEVRE d'un montant de 3 328.80 euros TTC.
- AUTORISE Monsieur le Maire à signer tous les documents s'y afférent
- INDIQUE que les crédits supplémentaires seront inscrits au budget Art des Choix

Il est précisé lors de cette réunion que la Commune attend deux autres propositions financières pour la réalisation de cette tranchée. M Olivier RIVALLAN, adjoint à la voirie, propose au Conseil Municipal d'avoir un accord de principe pour la réalisation de ces travaux au plus vite étant convenu que le choix se portera sur le mieux disant. Le Conseil Municipal donne son accord à l'unanimité des membres présents. Il est demandé toutefois que le Conseil Municipal ait connaissance de l'entreprise retenue et du montant.

5 DENOMINATION DU NOUVEAU LOTISSEMENT COMMUNAL

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de déterminer un nom au futur lotissement communal.

Le nom de « Hameau de la Forge » est suggéré car existait autrefois à proximité une forge.

Après discussion, le nom «HAMEAU DE LA FORGE » est retenu.

Après en avoir délibéré, avec 12 voix pour et 3 abstentions, le Conseil Municipal

- DECIDE de dénommer le nouveau lotissement « Hameau de la Forge »

6 FETES ET CEREMONIES : DELIBERATION DE PRINCIPE

Monsieur le Maire explique aux membres du Conseil Municipal que Madame la Comptable de la Trésorerie de MERDRIGNAC a invité toutes les collectivités locales à détailler, dans le cadre d'une délibération, les secteurs de dépenses imputées sur le compte « 6232 – Fêtes et cérémonies ».

Il est précisé que le budget primitif 2021 prévoit une somme de 5 000 euros. Le conseil est donc invité à préciser les différentes dépenses qui seront imputées sur le compte 6232.

Il est proposé d'y prévoir les dépenses afférent à :



- Les dépenses liées aux festivités de la Commune (Noël, cérémonie parents bébés, fête de la musique...)
- Les dépenses liées aux cérémonies communales publiques (commémorations, vins d'honneur, cérémonie des vœux, pots d'accueil, pots de bénévoles, obsèques
- Le repas du CCAS, les colis, cadeaux aux doyens
- Les dépenses liées aux échanges internationaux
- Autres dépenses à caractère public et général

7 PACTE DE GOUVERNANCE LCBC

Reporté à la prochaine séance

8 VOTE COMPLEMENTAIRE DES SUBVENTIONS 2021

Monsieur le Maire informe que des nouvelles demandes de subventions sont parvenues en mairie depuis la séance de vote des aides 2021.

L'association de football FC Centre Bretagne Plémet sollicite la Commune pour une subvention d'un montant de 1 000 euros. Il est rappelé au Conseil Municipal que la subvention versée au titre de 2020 était de 500 euros. Il est proposé d'attribuer une subvention communale du même montant que celle versée aux autres associations communales, à savoir 150 euros. Il est rappelé alors que le club dispose de l'accès gratuit du plateau sportif pour ces entraînements. Après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents, le Conseil Municipal décide d'attribuer la somme de 150 euros pour 2021.

Un courrier de l'association AFM Téléthon est également arrivé pour solliciter une aide financière. Il est proposé de leur verser la somme de 50 euros. Cette proposition est validée par l'ensemble des membres.

La Fondation du Patrimoine a adressé une demande d'adhésion au titre de l'année 2021. Elle s'élève à 75.00 euros. Il est précisé que la commune a déjà fait appel à cet organisme pour la levée des fonds privés lors de la rénovation de l'Eglise. Le Conseil Municipal valide cette participation de 75.00 euros au titre de 2021.

Madame Dominique ROUXEL donne lecture d'une demande d'aide de la maison de retraite Le Bourgneuf de MERDRIGNAC concernant l'accueil de jour de 2 personnes de la Commune. Aucun montant n'ayant été imposé, des informations supplémentaires sont demandées auprès de la maison de retraite. La décision est reportée au prochain conseil.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents, le Conseil Municipal décide de verser les subventions communales désignées ci-dessous :

FC Centre Bretagne de Plémet	150.00
AFM Téléthon	50.00
Fondation du Patrimoine (adhésion)	75.00

Total :	275.00 euros

Ces subventions viennent s'ajouter à celles accordées lors de la délibération du 18 février 2021 (n° 2021-18/02-n° 04) pour la somme de 3 630.00 euros.

Les subventions 2021 s'élèvent donc à : 3 905.00 euros.

9 CHEMIN DE RANDONNEE : MISE A JOUR DU PDIPR

Monsieur le Maire soumet au Conseil Municipal le courrier du Président du Conseil départemental des Côtes d'Armor demandant d'émettre un avis sur la mise à jour du Plan Départemental des Itinéraires de Promenade



et de Randonnée (PDIPR) et de délibérer sur l'inscription à ce plan des chemins concernés.

VU le Code Général des Collectivités Territoriales ;

VU l'article L. 361-1 du Code de l'environnement relatif au Plan Départemental des Itinéraires de Promenade et de Randonnée ;

VU la proposition d'inscription d'itinéraires de randonnée au PDIPR par le Département

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents,

1. EMET un avis favorable à l'inscription du PDIPR des itinéraires de randonnée figurant au plan annexé (itinéraires à inscrire) ;
2. APPROUVE l'inscription au PDIPR des chemins concernés et tout particulièrement des chemins ruraux de la commune figurant au plan annexé (chemins ruraux à inscrire et y autorise le passage du public ;
3. S'ENGAGE à :
 - Garantir le passage du public sur lesdits chemins ruraux ;
 - Ne pas aliéner les chemins ruraux inscrits au PDIPR ;
 - Proposer un itinéraire de substitution en cas d'interruption de la continuité d'un parcours de randonnée ;
 - Informer le Conseil départemental de toute modification concernant les itinéraires inscrits.
4. AUTORISE Monsieur le Maire en tant que de besoin, à signer toutes les conventions ou tous les documents inhérents à cette procédure d'inscription.

10 QUESTIONS DIVERSES

■ REMPLACEMENTS DES EXTINCTEURS

Monsieur le Maire présente des devis de l'entreprise SICLI pour le contrôle annuel des extincteurs réalisé en février 2021.

Des remplacements liés à des extincteurs de plus de 10 ans sont à prévoir à l'église (entrée) et à la mairie. Pour le remplacement de 3 extincteurs, le devis s'élève à 231.63 € HT, soit 277.96 euros TTC.

Par ailleurs, il faut prévoir 1 extincteur dans la chaufferie de la médiathèque. Le devis s'élève à 93.84 € HT, soit 112.61 euros TTC.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents, le Conseil Municipal

- ACCEPTE le remplacement des extincteurs dans les lieux indiqués ci-dessus et l'achat d'un extincteur dans la chaufferie de la Médiathèque.
- VALIDE les 2 devis d'un montant de 277.96 euros TTC d'une part et de 112.61 euros TTC d'autre part.

■ COMMISSION ENVIRONNEMENT LCBC

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que Loudéac Communauté Bretagne Centre, lors de la commission environnement du 18 mars écoulé, a décidé de mettre en place un réseau d'observateurs pour lutter contre les espèces envahissantes impactant la santé humaine. L'ARS et la FREDON sont associés à ce dispositif. Dans ce cadre, il est proposé de désigner au sein de chaque commune des référents locaux (un élu communal et un agent technique municipal).

M Olivier RIVALLAN se porte volontaire.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents, le Conseil Municipal

- DESIGNER Monsieur Olivier RIVALLAN comme référent élu pour ce réseau d'observateurs.
- PRECISER que Madame Linda BRUNEL, agent technique, sera le référent du personnel communal.



▪ ABATTAGE DES ARBRES

Madame Evelyne LORAND demande ou en est le dossier d'abattage des arbres ? Devis réalisé d'environ 2 000 euros. Elle rappelle les difficultés pour le passage du car.

Plusieurs lieux ont été évoqués :

- ✓ La haie de sapins à « La Croisée » : intervention de propriétaires
- ✓ Branches gênantes pour le passage du camion benne des ordures ménagères à « Derrien »
- ✓ Elagages d'arbres à prévoir à la « Ville Guyomard » pour des questions de réception de la téléassistance pour séniors.

M le Maire propose qu'une délibération soit prise à l'avenir pour qu'à défaut d'élagage la Commune fasse appel à une entreprise et que la facture soit adressée aux propriétaires défaillants.

Par ailleurs M Yoann DANIEL demande s'il serait possible de demander des devis pour des panneaux amovibles « ralentissement / attention enfants » qui pourraient être déplacés dans les villages.

▪ REFECTION CHEMIN

Il sera nécessaire de faire un constat de l'état des chemins communaux avant et après quand un riverain réalise des travaux importants. Le chemin de « Quinhaie », devra donc faire l'objet d'un état des lieux avant les travaux de déviation de la RN 164.

Il est suggéré d'organiser des chantiers collectifs avec plusieurs agriculteurs pour boucher les trous avec du 0.30 avant l'hiver prochain.

▪ ANCIENNE POSTE

Côtes d'Armor Habitat a lancé une 2^{ème} consultation pour la rénovation de l'ancienne poste.



INFORMATIONS DE LA COMMUNE

➤ ACTIONS DE LA MAIRIE :

❖ MISSION ARGENT DE POCHE

Argent de poche : 1^{ère} semaine des congés de printemps 2021

L'opération « argent de poche » du printemps 2021 a remporté un vif succès avec 7 jeunes inscrits. Le confinement et l'avancement des congés n'ont en rien démotivé nos ados.

Avec l'autorisation préfectorale, l'opération a pu être maintenue dans le respect des gestes barrières et des nouvelles préconisations en vigueur. Ainsi, la Commune a organisé les missions d'intérêt général en les répartissant sur les 2 semaines de congés en scindant le groupe en 2.

La semaine du 12 au 16 avril 2021, Aya, Anna, Louis et Ilona ont œuvré sur la Commune encadrés par Serge, et Myriam (nettoyage du cimetière, du lavoir et jardinage...)



Nous les remercions vivement pour leurs contributions.



Cette 2ème semaine, la Commune accueillait 3 jeunes Titouan, Amory et Lorik, encadré par Linda et Myriam. Diverses activités leur ont été proposées : nettoyage du cimetière, des sanitaires publics, des abords du parking de l'école, le broyage des branches et "cerise sur le gâteau" le chantier paille de la salle des fêtes. Belle coopération ce vendredi matin, à la Salle des Fêtes, où les jeunes ont pu contribuer à la mise en place des bottes de paille pour l'isolation. Temps d'échanges et de formation proposés par l'association Empreinte.





❖ CHANTIER PARTICIPATIF DE LA SALLE DES FETES

Du 19 avril au 16 mai, l'isolation de la salle des fêtes a eu lieu.

Pendant ces quatre semaines, une trentaine de bénévoles de la commune et d'ailleurs ont œuvré pour isoler la salle.

Cette isolation, a été réalisée en deux étapes :

- le remplissage en bottes de paille et paille broyée,
- la pose d'une barbotine de terre-terre argilleuse-paille-eau.

Les encadrants de l'association Empreinte se sont fait un plaisir de partager leur savoir-faire et leur expérience avec les bénévoles venus de la France entière.



Le chantier était ouvert aux habitants de la commune les samedis et la dernière semaine.

Les bénévoles de la commune ont pu découvrir cette activité peu ordinaire et se sont volontiers associés aux personnes du chantier.



Ces semaines de travail se sont déroulées dans une ambiance conviviale. Les bénévoles mangeaient ensemble dans l'ancienne forge derrière le Cœur de bourg et étaient logés au-dessus de l'école. Nous remercions toutes les personnes qui ont préparé des gâteaux, crêpes, crèmes, pour les repas du soir.

Les élèves de l'école ont aussi participé au chantier de paille. Les trois classes sont venues chacune leur tour prêté main forte aux travailleurs.

Mélissa, une bénévole du chantier, leur a expliqué l'isolation avec de la paille et de la terre. Les enfants ont ensuite participé en mettant « la main à la pâte ».

Ce temps de partage entre les grands et les petits a été apprécié par tous.





Les élus des territoires Hardouiniais-Mené accompagnés d'Isabelle Goré-Chapel et Mickaël Chevalier, conseillers départementaux et les élus de la commission développement durable du Mené sont aussi venus visiter le chantier.



Un grand MERCI à tous les bénévoles

❖ COMMÉMORATION DU 8 MAI 1945



La cérémonie de la commémoration du 8 mai 1945, qui marque la fin de la guerre, a eu lieu le samedi 8 mai 2021 à 11h, en nombre restreint, en raison de l'état d'urgence sanitaire et des mesures en vigueur pour endiguer l'épidémie de la Covid-19.

Monsieur Le Maire, accompagnés de ces adjoints, ont déposés une gerbe devant le monument aux morts de la commune. A cette occasion, Monsieur Le Maire s'est exprimé pour honorer la mémoire des disparus et une minute de silence a été respectée.



➤ L'ECOLE

Inscription scolaire :

Pour inscrire votre ou vos enfants à l'école du RPI du Ninian, il suffit de

a) prendre rdv avec le directeur pour visite de l'école : téléphone : 02 96 25 66 27
un document d'accueil vous sera remis

les documents à fournir sont les photocopies livret de famille et carnet de vaccinations

b) prendre rendez -vous avec la mairie **où l'enfant sera scolarisé** dans un 1er temps afin d'inscrire l'enfant sur base élèves.

☎ Mairie de Laurenan : 02 96 25 67 00

☎ Mairie de Gomené : 02 96 28 48 09



Classe CE2/CM1



Les 19 élèves de **CE2 et CM1** du regroupement pédagogique intercommunal de Laurenan-Gomené travaillent actuellement sur le projet d'un marché de connaissances.

« **Deux fois par semaine, les élèves investissent l'école pour mettre en place un marché de connaissances. Chaque élève devient détenteur de connaissances qui sont présentées à toute la classe** », explique Alexandra Pêcheur, enseignante.

Elle ajoute : « **L'élève propose un stand pour développer un sujet qui le passionne et qu'il a envie de partager avec les autres. Les ateliers ont été préparés en classe, puis finalisés à la maison, en lien avec les familles. Nous avons pu**

apprendre à jouer aux échecs, à jongler avec un ballon et danser le hip-hop... Les élèves se sont aussi informés sur la vie des abeilles et la culture réunionnaise. »

Un moment que les enfants attendent avec impatience et qui encourage la prise de parole et le développement de la confiance en soi.

(article du Ouest France du 24/05/2021)

CMI/CM2

Les 26 élèves de CM1-CM2, du RPI du Ninian ont vécu une journée exceptionnelle, jeudi, à la base nautique de la Hardouinais, à Saint-Launeuc. Deux séances étaient proposées durant la journée entière, avec un pique-nique sur place.



Les élèves de CM1 ont pratiqué l'activité kayak, encadrée par Yann Marquer, éducateur sportif, tandis que les élèves de CM2 découvraient l'activité Optimist, encadrée par Ronan Delacroix, éducateur sportif.

« **Le bilan de cette journée est très positif. Les modalités Covid-19 étaient strictes : un seul enfant par embarcation.**

Les élèves étaient ravis, car ils n'ont pas eu de pluie. Un bémol, l'absence du vent qui n'a pas gêné les kayakistes mais a été plus problématique pour les skippers sur Optimist. Les élèves étaient heureux de pouvoir enfin quitter leur classe pour pratiquer ces belles activités de plein air ! La prochaine et dernière séance aura lieu le 3 juin », a confié Pascal Crocq, directeur et enseignant.

Grâce à la participation financière de Loudéac communauté et de l'association des parents d'élèves (50% du prix global), le reste à charge pour les familles, par séance est de 4,20 € par enfant.



Ce vendredi 4 juin, les élèves des classes de CE2-CM1 d'Alexandra Pêcheur et de CM1-CM2 de Pascal Crocq ont reçu, chacune, des mains de Valérie Michel, un bon d'achat de 150 euros offert par le réseau des Bibliothèques de LCBC et à faire valoir dans la librairie La Plume d'Or de Loudéac. Très belle surprise pour les élèves des deux classes ! Ces prix récompensent leur participation au défi lancé par le réseau des bibliothèques de LCBC, intitulé "Livres en scène". Avec la somme reçue, il va être possible de faire plaisir à chacun mais aussi d'acheter des livres pour les deux classes. Les CM1-CM2, qui étudient en ce moment

en classe "L'enfant Océan" de J.C. Mourlevat, vont pouvoir découvrir un nouveau roman du même auteur !



LE RPI DU NINIAN



Le repas à emporter aura lieu le dimanche 20 juin au presbytère de Gomené à partir de 11h.

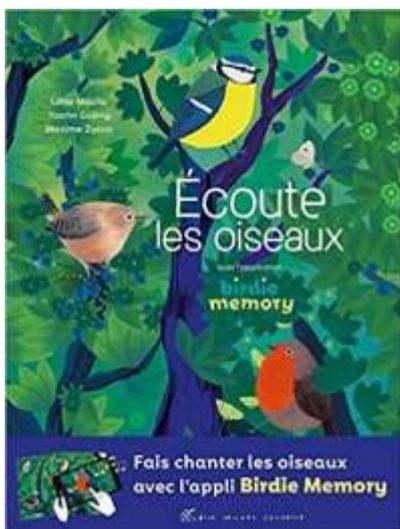
Les tickets sont en vente auprès des parents d'élèves ainsi qu'au Cœur de bourg.

➤ MEDIATHEQUE

Horaires de la médiathèque mercredi 10h-12h30 / 13h30-16h30 et le samedi 10h-12h30 mais **du 09 juillet au 31 août** : pas de changement pour le mercredi 10h-12h30 / 13h30-16h30 **MAIS** ouverture le **vendredi 10h-12h30 au lieu du samedi !**

Nous avons actuellement l'exposition bookface pour le mois de juin.

Il y aura également un atelier numérique le 23 juin (article joint + image) pour les 6-10ans. Valérie a fait une demande d'un 2nd atelier si beaucoup de demandes !



Atelier numérique autour de la lecture augmentée

Le réseau des bibliothèques propose des ateliers autour de la lecture augmentée pour les **6-10 ans**. La lecture augmentée combine le support livre papier et un support numérique. En utilisant l'album de Léna Mazilu « **Écoute les oiseaux** » et l'application « **Birdie Memory** », cet atelier propose une découverte interactive du chant des oiseaux européens les plus communs ainsi qu'un quizz et un memory autour des oiseaux.

Les ateliers se dérouleront sur 1h30 pendant le mois de juin et se limiteront à 5 personnes.

Planning :

Plémet : le mercredi 2 juin de 14h30 à 16h

Merdrignac : le mercredi 16 juin de 14h30 à 16h

Laurenan : le mercredi 23 juin de 14h30 à 16h

Plumieux : le mercredi 30 juin de 14h30 à 16h (à confirmer)

Le mardi 8 juin, les enfants de 0 à 3 ans, du Bassin de Vie de Laurenan ont pu assister à une séance bébés lecteurs proposée par le RPAM du CIAS de Loudéac Communauté en partenariat avec la médiathèque de Laurenan. Au programme : comptines, lectures et jeux de doigts ont captivé petits et grands. Pour plus de renseignements : 02.96.66.60.50 »



➤ RENCONTRES DES NOUVEAUX HABITANTS

Des nouveaux habitants sont arrivés sur notre commune. Malheureusement, avec la COVID, nous n'avons pas pu les accueillir officiellement. Cela se fera ultérieurement dès que l'on pourra reprendre les cérémonies publiques. Evelyne LORAND et Valérie BARBE sont allées à la rencontre de 2 familles à Quévrant.

Barbara, Olivier et Margot

Depuis un an maintenant Barbara LLEBOT et Olivier BORTOLUSSI ainsi que leur fille Margot habitent Laurenan. Ils arrivent de l'Ariège. Pourquoi la Bretagne ? Barbara y a travaillé et parcouru lorsqu'elle faisait de la poterie. Olivier est né à Nantes. Leurs projets de vie professionnelle les a conduit à réfléchir afin de trouver une maison avec un terrain pour pouvoir lier leurs activités artisanales sur le même lieu. Barbara a un CAP boulanger. Son projet est de faire du pain bio au levain dans un four à bois, construit par eux-mêmes à l'aide d'un professionnel. Olivier est apiculteur. Il possède 40 ruches, restées pour le moment en Ariège. Il recherche donc un terrain pour pouvoir les mettre en sécurité. Il produit du miel et des produits dérivés (gâteaux, bonbons...). Leur coup de cœur s'est donc porté pour une ancienne ferme à Quévrant. Elle possède une grande surface en bâtiment et un grand terrain qui correspondent à leur attente. Ils pourront donc créer le fournil et la miellerie sur le même lieu. Ils pensent ouvrir uniquement la boulangerie à compter de septembre sur 3 jours par semaine, le mercredi, le jeudi et le vendredi de 16h30 à 19h30. Le projet de Barbara est de vendre sur place, à Cœur de bourg, et quelques épiceries locales et aussi par le biais de « Té commissions ». Elle souhaiterait mettre en place, pour les villages éloignés du bourg, des boîtes à pain. Cette boulangerie, au nom évocateur de « Le Fournil de Quévrant » viendra en complément des boulangeries des communes des alentours, car Barbara proposera des pains spéciaux du sud de la France telle que la « Fougasse », le pain méteil et autres pains à partir des produits locaux...

La municipalité remercie Olivier pour sa participation au chantier participatif de la salle des fêtes.

L'ensemble de la municipalité souhaite la bienvenue à Barbara, Olivier et Margot, et, bon courage et réussite dans leurs projets professionnels et familiaux.

Patricia et Charles

Depuis la mi-avril, un sympathique couple de retraité habite Quévrant. Il s'agit de Patricia et Charles LACOSTE. Ils arrivent de la ville de Lagos au Portugal. Ils avaient décidé de passer leur retraite dans ce pays. Mais avec la COVID, le confinement, ils se sont sentis isolés de leur famille et amis. Ils ont donc décidé de rentrer en France. Ils ont mandaté une amie qui habite Bréhand-Moncontour de leur trouver une maison. Et, ce fut le coup de cœur pour la maison de Quévrant à Laurenan.

Dès son arrivée, Patricia s'est proposé pour faire des gâteaux pour le chantier participatif de la salle des fêtes, nous la remercions vivement. Outre la pâtisserie, elle aime, la cuisine en générale, le jardinage, le tricot, le crochet, la marche...

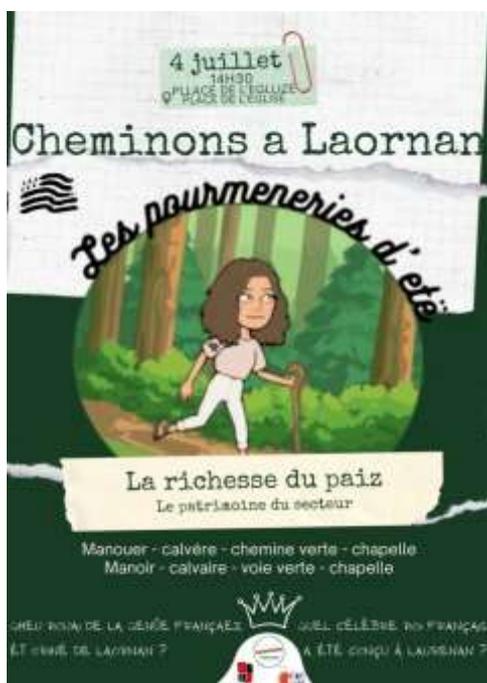
Quant à Charles, sa passion est de retrouver des objets en métaux avec son détecteur dans les champs, sur les plages... Ils souhaitent rencontrer les propriétaires des terrains, champs et bois des alentours pour leur demander l'autorisation de faire des recherches sur leur terrain (Sachant que tout objet trouvé est remis à son propriétaire). Il lui arrive aussi de retrouver des objets perdus tels que les bijoux. Si vous avez la même passion que lui, n'hésitez pas à le contacter au 06 65 59 51 97.

L'ensemble de la municipalité souhaite de LAURENAN la bienvenue à Patricia et Charles et une paisible retraite dans notre commune.



➤ ACTIVITES LOISIRS

❖ CHEMINONS A LOARNAN



Notez dans vos agendas : Rando gallo le dimanche 4 juillet 2021

En partenariat avec le CAC SUD 22, une rando gallo est organisée sur nos chemins à Laornan. Le long de cette randonnée, des arrêts sont prévus pour conter l'histoire de notre patrimoine en langue gallo. Le rendez-vous est à 14h 30 sur la place de l'Eglise de Laornan. Alors si vous aimez marcher, caouzeu d'même, venez nous rejoindre pour passer un bon moment de convivialité.

Vous aurez une énigme à résoudre « Qheu rouai de la qenûe Françaез ét orné de Laornan ? »

Merci Gaël pour cette affiche.

➤ INFORMATIONS DIVERSES

❖ LOTISSEMENT : HAMEAU DE LA GARE



LAURENAN TERRAIN LOTISSEMENT

Informations supplémentaires

TERRAIN LOTISSEMENT COMMUNAL HAMEAU DE LA GARE

Nombre de lots encore disponibles : 2 (1 réservé)

Surface moyenne des lots:

lot n° 02 de 858 m² (réservé)

lot n° 04 de 803 m²

Prix au m²: 8 €

Description à l'entrée du Bourg/Le Châbre

Localisation : Laornan

Commune : LAURENAN

Prix : 8.00 €

Contact : MAIRIE

Téléphone : 02 96 25 67 00

❖ ELECTION DES 20 ET 27 JUIN 2021

Elections départementales et régionales

Le double scrutin pour les élections départementales et régionales aura lieu **les dimanches 20 et 27 juin prochain**. Le bureau de vote est à la médiathèque. Le scrutin sera ouvert de 8 heures à 18 heures.



Un circuit fléché sera mis en place pour aider les électeurs à se déplacer. L'entrée au bureau de vote se fera par la porte principale de la médiathèque via le couloir et l'électeur sortira par la porte de la façade de la médiathèque (côté parking).

Des dispositions spéciales sont prévues pour le bon déroulement du scrutin en cette période d'épidémie de coronavirus Covid-19. Le strict respect des gestes barrières : **le port du masque est obligatoire**, une distanciation physique d'au moins 1.5 mètre entre chaque personne matérialisée par la signalétique au sol. Le nombre d'électeurs sera limité à 3 au sein de chaque bureau de vote. Une file d'attente sera donc organisée à l'extérieur du lieu de vote et un marquage au sol apposé afin que les électeurs soient bien espacés.

Chaque électeur devra aussi être muni de son propre crayon pour émarger.

 Si vous êtes absent lors des scrutins des 20 et 27 juin 2021, vous pouvez choisir de voter par procuration. Pour cela, vous devez désigner un électeur qui votera à votre place le jour des élections. Vous devez choisir un électeur inscrit dans la même commune.



Vous pouvez faire cette démarche à l'aide du téléservice MaProcuration (<https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/R58939>). Vous renseignez votre formulaire de demande en ligne et recevez une référence d'enregistrement. Si vous devez obligatoirement aller en personne à la gendarmerie ou au commissariat, votre passage sera plus rapide. Vous n'aurez qu'à présenter votre référence et une pièce d'identité (carte d'identité, passeport...). Une fois validée, votre procuration sera transmise automatiquement à votre commune et vous serez informé par courriel dès que la mairie aura instruit votre procuration ;

à l'aide d'un formulaire disponible sur internet. Vous devez le remplir et l'imprimer. Ensuite, vous devrez obligatoirement aller en personne à la gendarmerie, au commissariat ou au tribunal et présenter une pièce d'identité (carte d'identité, passeport...) ;

à l'aide du formulaire disponible à la gendarmerie, au commissariat, au tribunal. Vous devrez le remplir sur place et présenter en personne une pièce d'identité (carte d'identité, passeport...).

A savoir : pour les élections des 20 et 27 juin 2021, un électeur peut remplacer jusqu'à 2 électeurs absents le jour du vote.



❖ BREIZH GO : Transports scolaires 2021/2022

Transports scolaires 2021-2022 : inscriptions

Le Conseil Régional de Bretagne, le pôle secrétariat transports, vous informe que l'inscription aux transports scolaires, sur le réseau régional BreizhGo ouvrira à compter de la fin mai.

Cette inscription se déroulera en ligne à l'adresse suivante : <http://www.breizhgo.bzh/transports-scolaires/cotes-d-armor>

La date limite des inscriptions est fixée au 16 juillet 2021. Pour toute demande reçue après cette date, une majoration de 30 € sera appliquée.

Vous pouvez trouver une FAQ pour des réponses à vos questions sur le site <http://www.BreizhGo.bzh>

Mais aussi contacter la Centrale d'appels BreizhGo au 02 99 300 300 (accessible du lundi au samedi de 8h à 20h, prix d'un appel local).

Tarif : 120 € pour le 1er et le 2è enfants transports puis 50 € pour le 3è. La gratuité s'appliquera à partir du 4è enfant.



❖ CONSEILS COVID

Site officiel : MesConseilsCovid

Vous avez besoin d'informations sur la Covid-19, allez consulter le site officiel du Ministère des Solidarités et de la Santé :

<http://www.MesConseilsCovid.sante.gouv.fr>

Pour vous accompagner dans votre quotidien avec la Covid ...

Obtenez rapidement des conseils personnalisés pour vous et vos proches



MESCONSEILSCOVID.SANTE.GOUV.FR

Mes Conseils Covid

Isolation, tests, vaccins... tout savoir pour prendre soin de votre santé

❖ LE PASS'ENGAGEMENT POUR LES 18-25 ANS



Le Département des Côtes d'Armor soutient l'engagement bénévole des jeunes costarmoricains, âgés entre 18 et 25 ans, au sein des associations du territoire, par le biais du dispositif « Pass Engagement ».

La date limite de dépôt des candidatures est repoussée au 30 juin prochain.

Le « Pass Engagement » consiste à accompagner financièrement le projet d'un jeune, en contrepartie d'un engagement de sa part au sein d'une association sportive ou caritative. Cette aide peut aller, en fonction du projet et du profil de la personne, jusqu'à 1 200 euros.

Vous trouverez les modalités et les conditions d'accès à ce dispositif sur le site du Conseil départemental

<https://cotesdarmor.fr/vos-services/beneficier-du-pass-engagement>

Vous pouvez également contacter la Maison du Département de Loudéac au 02 96 28 11 11.

❖ « BIEN VIEILLIR DANS SON LOGEMENT »



Mise en place de permanences du dispositif FACILHA « bien vieillir dans son logement » Dans votre communauté de communes, des conseils personnalisés gratuits et sur rendez-vous.

Chacun aspire au bien-être et au confort pour bien vivre chez soi le plus longtemps possible.

Pour vos projets de transformation, d'adaptation, vous pourrez rencontrer gratuitement un architecte-conseil accompagné au besoin d'une ergothérapeute.

Permanences le mardi matin de 9h à 12h, dans les locaux de Loudéac Communauté aux dates suivantes :

13 et 27 avril, 11 et 25 mai, 8 et 22 juin, 6 et 20 juillet et le 24 août 2021.

Renseignement et inscription au 06 34 45 21 12

❖ LA NOUVELLE CARTE NATIONALE D'IDENTITE



Déploiement de la nouvelle carte nationale d'identité dans les [#Cotesdarmor](https://cotesdarmor.fr) à compter du 14 juin 2021 pour toute nouvelle demande ou renouvellement.

Les démarches à suivre pour obtenir ou renouveler une carte restent inchangées

+ d'infos : <https://t.co/8o2GyUnkWX>

❖ SIGNALÉTIQUE DES VILLAGES



Signalétique en campagne : retrait du numéro d'habitation

Il est rappelé aux habitants que la Commune, en concertation avec la poste, a réalisé la signalétique des maisons en campagne. Il reste encore quelques plaques.

Les habitants de Laurenan, les propriétaires des résidences secondaires sont invités à passer en mairie pour retirer le numéro de leur maison.

Merci d'en parler autour de vous, à vos voisins, ...

➤ ETAT CIVIL



Christian BIGOT, décédé le 26 avril 2021, domicilié "10, Impasse du Prim'Terre"

Armelle RAULT, décédée le 03 mai 2021, domiciliée "17, La Houssaie"

INFOS ENTREPRISES ET ASSOCIATIONS DE LAURENAN

Cette rubrique est ouverte à tous les artisans, commerçants et associations. Pour une parution, veuillez contacter la mairie.

➤ INFOS PRATIQUES

Horaires d'ouverture de la mairie

Lundi : 8h30-12h30 et 13h30-16h30

Mercredi : 8h30-12h30

Vendredi : 8h30-12h30 et 13h30-16h30

Mail MAIRIE : mairie.laurenan@wanadoo.fr

Mairie de Merdrignac : 02 96 28 41 11

Service ADMR : 02 96 61 22 95

Cabinet médical Merdrignac : 02 96 67 45 10

Cabinet médical Plémet : 02 96 66 33 40

Cabinet infirmier Merdrignac : 02 96 28 40 21

Cabinet infirmier Plémet : 02 96 25 68 08

Services du CIAS

Cias-aide-soins@loudeac-communaute.bzh

Aide et soins à domicile : 02 96 66 09 06

Portage de repas à domicile : 02 96 66 14 61

Transport à la demande : 02 96 66 09 09

Maison des services publics de Loudéac

CAF : 08 10 25 22 10



CPAM : 3646
CARSAT : 3960
CICAS : 08 20 20 01 89
Maison de justice et du Droit : 02 96 25 01 42

URGENCES :

Pompiers : 18/112 Gendarmerie : 17 SAMU : 15/112
Pharmacie de garde : 3237
Centre antipoison : 02 99 59 22 22

Prenez bien soin de vous !

